JÉRÉMY DRON

L' DE PÂQUES : UNE TRADITION ANCRÉE DANS LA CULTURE FRANÇAISE

Quelle est l'origine de la consommation d'œufs en chocolat pendant les fêtes de Pâques ? Comment le préférons-nous ? Qui sont les grands acteurs de la filière ? Quel est l'autre produit prisé des consommateurs durant la période ? Jérémy a décrypté, pour vous, cette tradition dans ce nouvel article d'actualités économiques et juridiques.

Le mois d'avril est une des périodes les plus lucratives pour les chocolatiers juste après la période des fêtes de fin d'année. Les fêtes de Pâques ont représenté en 2017, 3.9 % des ventes annuelles de chocolat. La raison de cet engouement tient ses origines tout d'abord de l'antiquité. L'œuf signifie le renouveau, il était un cadeau que s'offraient les Perses au printemps pour fêter la renaissance de la nature après l'hiver. Plus récemment, les chrétiens s'offraient des œufs de poules pour signifier la fin du carême, une période durant laquelle les chrétiens se privent volontairement, l'œuf faisant partie de leurs privations. Pour fêter la fin de cette période, ils s'offraient les œufs pondus durant le carême. C'est au XIXème siècle que les œufs de poules ont été substitués par des œufs en chocolat. Les chocolatiers versaient alors un mélange de chocolat, de beurre et de sucre dans des moules ayant la forme de l'œuf. Au fur et à mesure des années, la technique du métier se perfectionnant, la forme des moules changea en lapins, en cloches, ... Selon la légende, c'est le lapin de pâques qui cache les œufs dans le jardin.

La période de pâques est très importante pour les artisans du chocolat. En 2018, se sont 14 748 tonnes de chocolat qui se sont vendues durant les fêtes de Pâques selon BFMTv . L'année précédente, c'était 14 500 tonnes de chocolat qui ont été vendues. Cependant, ces dernières années, c'est en 2015 que les ventes ont été les plus nombreuses en volume avec plus de 15 000 tonnes uniquement sur la période de Pâques. C'est tout de même 3451 tonnes d'œufs en chocolat qui se sont vendues en 2018.

En termes de consommation, les Français sont bien classés, sixièmes plus gros consommateurs du monde avec 300 000 tonnes de chocolat consommés en 2018. Serions-nous atteints de chocolatomanie? En France, en 2018 se sont 58 % des ventes en volumes qui se sont effectuées dans des hypermarchés. En 2019, 35,4 % du chocolat vendu était en tablettes, suivi par les pâtes à tartiner, 24,5 % des ventes, puis les barres chocolatées représentant 14,7 % des ventes, selon le Syndicat du Chocolat. Le Syndicat du Chocolat est une organisation créée il y a presque 150 ans et qui regroupe 115 entreprises dont 90 % sont des PME. Le Syndicat du Chocolat représente 85 % du secteur, avec 30 000 emplois. 50 % de ces emplois sont pour la production. L'organisation à une double mission : Promouvoir le chocolat et sa diversité auprès du consommateur, mais également préserver et garantir une production durable dans les pays producteurs. L'organisation développe une filière durable, qui accompagne les producteurs pour une rémunération améliorée, et lutte contre la déforestation et le réchauffement climatique. Les adhérents du Syndicat du Chocolat sont Nestlé France, Mondelez International, Mars, Lutti, Ferrero et Carambar & Co pour ne citer qu'eux. Leurs objectifs sont : 2,8 millions d'arbres plantés par Lindt & Sprüngli en 2020, zéro déforestation, sortir de la pauvreté 500 000 agriculteurs pour Nestlé d'ici 2025, lutter contre le travail des enfants. Depuis 2016, Cargill a fait construire 49 écoles, quant à Nestlé, c'est 42 écoles construites ou réhabilitées en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2016. Des objectifs multiples qui tendent vers un monde et une production plus responsable.

> L'ŒUF DE PÂQUES : UNE TRADITION ANCRÉE DANS LA CULTURE FRANCAISE

Côté fiscalité, le chocolat admet une petite particularité bien française, la TVA varie en fonction du chocolat et de sa composition, c'est l'article 278-0 bis du Code général des impôts. Le chocolat noir, les fèves de cacao et le beurre de cacao sont à taux réduit, c'est-à-dire taxé à seulement 5,5 %. Ce n'est pas le cas des autres produits comme les tablettes fourrées, chocolat blanc et chocolat au lait qui sont à taux normal, c'est-à-dire taxé à 20 %. Exception faite pour le « chocolat de ménage au lait », un chocolat utilisé pour les préparations maisons, qui doit être composé au minimum de 30 % de cacao : il est donc taxé à taux réduit.

Si le mois d'avril et Pâques rappellent ces petits plaisirs sucrés, les adeptes du salé ne sont pas déçus non plus. L'agneau est une viande fortement consommée durant la période. Là aussi, la consommation d'agneau a des origines religieuses. L'agneau porte le nom d'Agneau Pascal. Selon le directeur délégué de Culture viande, Paul Rouche la période de Pâques représente entre 35 % et 50 % des ventes annuelle. Mais 2020 n'a pas été une bonne année pour la filière, car le confinement a freiné drastiquement les ventes. Les ventes étaient déjà légèrement en déclin dus au changement de consommation et mœurs.

